

N. Réf. : 03/0752

**Monsieur le directeur  
CNPE du TRICASTIN  
BP 9  
26130 – ST PAUL TROIS CHATEAUX**

Lyon, le 08 juillet 2003

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base  
*CNPE du Tricastin – Réacteur n°1 (INB n°87)*  
Inspection n°2003-080-23  
*Inspection réactive suite à l'événement significatif pour la sûreté (ESS) du 18 juin 2003*

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n°93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n°2002-255 du 22 février 2002, une inspection réactive a eu lieu le 3 juillet 2003 au CNPE du Tricastin suite à l'ESS du 18 juin 2003.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection réactive du 3 juillet 2003 a porté sur l'événement significatif pour la sûreté qui s'est déroulé dans la nuit du 18 au 19 juin 2003 sur la tranche 1. Cet événement consistait en une sortie du domaine d'exploitation du réacteur par un refroidissement excessif.

L'inspection a permis de comprendre l'origine et le scénario précis de l'événement, a permis d'apprécier favorablement la transparence dont a fait preuve le site et n'a pas remis en question les conséquences de cet événement. L'inspection a toutefois donné lieu à un constat notable concernant le non respect de la doctrine pour l'application des consignes de conduite incidentelle. En effet, il n'est pas satisfaisant que des actions de conduite soient menées en parallèle à la déclinaison du document d'orientation et de stabilisation (DOS), car cela pourrait fausser le diagnostic de l'état du réacteur.

## **A. Demandes d'actions correctives**

A l'issue des différents entretiens menés par les inspecteurs, il s'avère qu'il existe un malentendu sur la notion de convergence du réacteur.

- 1. Je vous demande de prendre les dispositions de nature à préciser les actions qui doivent être menées aux différents stades de la convergence du réacteur (préparation et réalisation)**

## **B. Compléments d'information**

Une cause de l'événement est l'inadéquation de la procédure de conduite PIL 2 vis-à-vis de l'état particulier du réacteur n°1 au moment de l'événement (en début de cycle et en attente à chaud depuis plusieurs jours).

- 2. Je vous demande de signaler cette situation à vos services centraux.**

Le planning de passage du réacteur n°1 de l'attente à chaud à l'arrêt à chaud fait apparaître une intervention du service AEI permettant de forcer l'apparition du permissif P6.

- 3. Je vous demande de me faire part des motivations de cette intervention.**

Les entretiens ont montré que les différents protagonistes de l'événement ignoraient la motivation et la nature de cette intervention.

- 4. Je vous demande de me faire part de votre position sur ce déficit d'information et sur les éventuelles actions correctives à mener.**

L'événement a consisté en un refroidissement rapide du fluide primaire.

- 5. Je vous demande de vérifier que cet événement ne donne pas lieu à une situation qui serait à comptabiliser dans le sens de l'article 7 de l'arrêté ministériel du 10 novembre 1999.**

Les inspecteurs ont noté qu'un dysfonctionnement d'un actionneur des vannes d'aspersion du pressuriseur avait conduit à l'ouverture totale de ces vannes à plusieurs reprises.

- 6. Je vous demande de tracer ce dysfonctionnement et le traitement associé dans une fiche d'écart.**

Conformément à l'instruction (IN) n°20, les membres de l'équipe de conduite ont sollicité l'accord du chef d'exploitation pour le changement d'état du réacteur (d'attente à chaud à arrêt à chaud).

- 7. Je vous demande de vous positionner sur la nécessité de formaliser la décision du chef d'exploitation pour un changement d'état du réacteur, dans la mesure où celui-ci n'est pas géré au travers d'une gamme de type ECU (contrôle ultime).**

Afin de ramener le réacteur dans le domaine d'exploitation, il a été décidé de réduire progressivement la consommation de vapeur côté secondaire et non pas de provoquer l'isolement vapeur, ce qui aurait permis un retour beaucoup plus rapide dans le domaine d'exploitation mais aurait privé le site d'une source de vapeur.

- 8. Je vous demande de me faire part de votre position sur ce choix, au regard d'un éventuel conflit sûreté/disponibilité.**

**C. Observations**

Néant.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation  
l'adjoint au chef de division**

**SIGNE PAR  
Patrick HEMAR**

### FICHE DE MISE A LA SIGNATURE D'UNE LETTRE DE SUITES D'INSPECTION

Code : 2003 080 23.. . Date : 03/07/03 Site : TRICASTIN Thème : ESS du 18/06

	OUI	NON
<p>Consultation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Autre inspecteur</p> <p style="padding-left: 40px;">Chargé de site DRIRE</p> <p style="padding-left: 40px;">Chargé d'affaire DGSNR (Obligatoire pour SD1 et SD3)</p> <p style="padding-left: 40px;">Chargé d'affaire IRSN (Facultatif)</p> <p>Observations prises en compte</p> <p>Si non, pourquoi :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
Date : 08/07/03		Visa du rédacteur :